

Suzanne



INAO



Le Délégué territorial

V/Réf : courrier du 12/10/17

Affaire suivie par Suzanne BATONNAT

N/Réf : GV / LB / 2017-0434

Dossier suivi par : Gilles VAUDELIN / Line BROUSSARD

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

Monsieur le Délégué territorial  
Direction Départementale de la Protection des  
Populations  
Service installations classées  
22, Avenue Doyen Louis Wall -CS 6  
38 028 GRENOBLE CEDEX 1

Valence, le 13 novembre 2017

Objet : Avis INAO pour ICPE société RECORD Industry à Crémieu (38)

Par courrier en date du 12 octobre 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, la demande d'autorisation en vue d'exploiter une unité de traitement de surface et de poudrage présentée par la société RECORD INDUSTRY sur la commune de Crémieu (38).

La commune de Crémieu est située dans les aires de production des IGP «Emmental français Est-Central», « Volailles de l'Ain » et des IGP viticoles (ex vin de pays) « Comtés Rhodaniens » et « Isère ».

Aucun opérateur ne revendique ces signes de qualité et d'origine sur la commune. En revanche, on recense 2 opérateurs en agriculture biologique.

L'étude attentive du dossier mène l'INAO à formuler les observations suivantes :

- le projet se situe sur un site déjà existant,
- le projet est compatible avec le document d'urbanisme de la commune (zone UI du POS),
- l'activité ne devrait pas nuire à l'agriculture ou aux paysages dans le cadre d'un fonctionnement normal, en vertu des précautions d'usage prévues,
- le projet n'impacte pas de productions sous SIQO.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation,  
Le Délégué territorial  
Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à : DDT Isère - 17 Bd Joseph Vallier- BP 46- 38040 GRENOBLE Cedex 9

V U :  
Commissaire enquêteur